

Les avantages que procure l'application des résultats de la recherche sont devenus très évidents en 1967 lorsque le rendement du blé de printemps (19.4 boisseaux l'acre), n'a été que de 3 p. 100 inférieur à la moyenne décennale de 1956-1965, malgré les conditions atmosphériques peu favorables. L'usage des variétés améliorées, des méthodes de fertilisation et de la lutte contre les parasites, les techniques de cultivation tendant à conserver l'humidité et le moissonnage bien effectué ont tous contribué à réduire l'effet des conditions défavorables. Le ministère avait consacré de nombreuses années de recherches à chacun de ces éléments.

En mars, les services du ministère, dispersés dans 18 endroits de la ville d'Ottawa, se sont installés dans le nouvel édifice Sir John Carling érigé sur les terrains de la Ferme expérimentale centrale. Cet édifice est devenu le siège de l'administration centrale du ministère et réunit sous son toit le ministre et le sous-ministre ainsi que leur personnel, les Directions de la production et des marchés, de l'économie, de l'hygiène vétérinaire, de l'Administration des affaires financières et administratives, du personnel ainsi que la Société du crédit agricole. Deux sous-ministres adjoints chargés respectivement de l'Économie et de la Production et des marchés ont été nommés à ces postes nouvellement créés.

Section 2.—L'agriculture et l'État*

Le ministère fédéral de l'Agriculture existe depuis la Confédération. Établi en 1867 il est le rejeton du Bureau de l'Agriculture créé en 1852 en vertu d'une loi de la législature de la province du Canada. Le ministère tire son autorité de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, qui porte que «la législature de chaque province pourra légiférer sur l'agriculture dans cette province» et que «le Parlement du Canada pourra, chaque fois qu'il y aura lieu, légiférer sur l'agriculture dans toutes les provinces ou dans quelque une ou quelques-unes en particulier; une loi de la législature d'une province concernant l'agriculture n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et autant qu'elle ne sera pas incompatible avec une loi du Parlement du Canada».

Un ministère de l'Agriculture dirigé par un ministre a donc été établi comme organe du gouvernement fédéral. Un ministère de l'Agriculture dirigé par un ministre a aussi été formé par chaque province, sauf Terre-Neuve qui confie les questions agricoles à la Division de l'agriculture du ministère des Mines, de l'Agriculture et des Ressources. En ce qui concerne l'agriculture au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral s'en remet au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Sous-section 1.—Services du ministère de l'Agriculture du Canada

Les activités du ministère de l'Agriculture du Canada peuvent se ramener à trois groupes principaux: recherches, services de vulgarisation et de réglementation, programmes d'aide. Les recherches visent à résoudre les problèmes agricoles d'ordre pratique en appliquant les découvertes de la science pure à tous les aspects de la gestion des sols, des cultures et des élevages. Les services de vulgarisation et de réglementation ont pour objet de prévenir ou de supprimer les ennemis des cultures et du bétail, de contrôler par l'enregistrement les préparations chimiques et autres qui servent à ces fins, ainsi que d'exécuter l'inspection et le classement des produits agricoles et de mettre en œuvre des plans directeurs rationnels visant l'amélioration des cultures et du bétail. Les programmes d'aide s'étendent à certains aspects de la conservation du sol et de l'eau, à la stabilité des prix agricoles, au crédit agricole, à la remise en valeur des terres et à l'aménagement rural, à l'assurance-récolte et à la sécurité du revenu en cas de mauvaise récolte.

Le ministère compte quatre principales Directions: Recherche, Hygiène vétérinaire, Économie, Production et marchés. Font aussi partie de la structure du ministère plusieurs institutions de moindre importance: Office de stabilisation des prix agricoles, qui est une

* Rédigé (juillet 1967), sous la direction de M. S. B. Williams, sous-ministre de l'Agriculture, Ottawa.